



COMMISSION DES FINANCES

Communiqué de presse

CP-1135

Paris, le 18 juin 2020

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET FONDS DE RELANCE : LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT SALUE DES AVANCÉES MAIS APPELLE À DES CLARIFICATIONS

Mardi 16 juin, sur le rapport de Jean-François Rapin (Les Républicains – Pas-de-Calais), la commission des finances a adopté la proposition de résolution européenne sur le **cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne, et l'instrument de relance intitulé « New Generation EU »** présentée par Jean Bizet (Les Républicains – Manche) et Simon Sutour (Socialiste et républicain – Gard), respectivement président et vice-président de la commission des affaires européennes, au nom de cette commission.

Avant la tenue vendredi 19 juin d'un **Conseil européen** majeur pour l'avancée de ces négociations, la commission des finances s'est exprimée sur **les nouvelles propositions de la Commission européenne** présentées le 27 mai dernier, pour tenir compte des effets de la crise de la Covid-19.

Tout en saluant l'augmentation de 4 milliards d'euros des crédits du premier pilier de la PAC par rapport aux propositions de mai 2018, et celle de 5 milliards d'euros du **second pilier**, qui bénéficierait en outre d'un abondement de 15 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance, elle a insisté sur la **nécessité de revaloriser le premier pilier**. Elle a également regretté le **faible montant dédié au fonds européen de défense**, 8 milliards d'euros contre 11,5 milliards d'euros initialement proposé par la Commission européenne, alors qu'il s'agit d'un **secteur stratégique pour l'autonomie européenne**.

Après avoir souligné le caractère novateur de l'instrument de relance proposé par la Commission européenne, **la commission des finances s'est interrogée sur la capacité de cet instrument à produire des effets contra-cycliques pour répondre à la crise**. En particulier, le rapporteur a souligné que **le rythme de décaissement des crédits de paiement de la « facilité pour la reprise et la résilience »**, pièce maîtresse de l'instrument de relance, **ne permettait pas de concentrer le soutien budgétaire en début de cadre financier pluriannuel**, ce qui questionne son articulation avec les plans de relance mis en œuvre par les États membres dès cette année. De plus, **l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité (IBCC) disparaît** des propositions de la Commission européenne, alors qu'il s'agissait d'une demande forte de la France pour stabiliser les économies de la zone euro.

La commission des finances a tout particulièrement relevé les incertitudes pesant sur les modalités de remboursement de l'instrument de relance, ce qui constitue pour le rapporteur **« un angle mort inquiétant »**. Le remboursement ne devrait intervenir qu'à compter de 2028 jusqu'en 2058, au plus tard. Deux options seront alors disponibles pour faire face aux échéances annuelles : **augmenter significativement les contributions nationales**,

ou introduire de nouvelles ressources propres de l'Union européenne.

La commission des finances s'est étonnée de l'optimisme de la Commission européenne quant à la mise en œuvre rapide de nouvelles ressources propres, notamment au regard des réticences historiques des États membres à progresser sur le sujet. **Elle a rappelé qu'une hausse significative de la contribution de la France au budget européen était difficilement envisageable au regard des finances publiques dégradées**, d'autant que les propositions initiales de mai 2018 pour le prochain cadre financier pluriannuel **devaient déjà se traduire par une hausse de 30 % environ de la participation annuelle moyenne de la France, dans un contexte marqué par le « coût » du Brexit pour les finances de l'Union**. Elle rappelle donc son souhait de voir **mis un terme aux « rabais »** dont disposent certains pays membres de l'Union et à **préciser au plus tôt les modalités de financement du plan de relance européen**.

Le rapport est disponible sur le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/119-516/119-516.html>

M. Jean-François RAPIN (Les Républicains – Pas-de-Calais) est rapporteur de la proposition de résolution européenne relative à la proposition révisée de cadre financier pluriannuel 2021-2027 et à la proposition de mise en place d'un instrument de relance pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

La commission des finances est présidée par **M. Vincent ÉBLÉ** (Socialiste et républicain – Seine-et-Marne). Son rapporteur général est **M. Albéric de MONTGOLFIER** (Les Républicains – Eure-et-Loir).

M. Jean BIZET (Les Républicains – Manche) est président de la commission des affaires européennes.

M. Simon SUTOUR (Socialiste et républicain – Gard) est vice-président de la commission des affaires européennes.

Contact presse : Clothilde LABATIE – 01 42 34 25 38 - presse@senat.fr